

# Collectif Rungis

NON à un centre d'hébergement de plus  
dans le 13ème arrondissement de Paris

*Dossier de presse*

n°3  
18 novembre 2019

## Un sursis bienvenu

**L'étau se desserre pour 2 années scolaires, mais la menace n'est pas écartée. Notre action doit continuer aujourd'hui pour avoir une possibilité d'agir demain. Restons mobilisés et unis pour préserver notre quartier !**

Le 4 octobre 2019, Valérie Pécresse, désarçonnée par le blocage des lycéens et le retrait des enseignants du Lycée Gabriel-Fauré, s'est résolue, dans l'urgence, à mettre à disposition les locaux vides de l'ex-Lycée Lazare-Ponticelli, désaffecté 2 semaines plus tôt par arrêté préfectoral.

**Nous avons tous accueilli avec joie et soulagement l'arrivée des élèves. Le quartier revit.** Le lycée a retrouvé sa vocation éducative, qu'il n'aurait jamais dû perdre. Le Préfet l'a pourtant désaffecté le 20 septembre 2019 au motif qu'il n'avait plus aucune utilité pour le service public de l'Education nationale. La décision de Valérie Pécresse le contredit de façon flagrante. C'est une erreur manifeste d'appréciation. Il y en a d'autres. C'est pourquoi notre association va déposer avant le 19 novembre 2019 un recours gracieux auprès du Préfet pour obtenir l'annulation de l'arrêté de désaffectation.

Mais ne nous leurrions pas. La **présidente de la Région n'a pas abandonné son projet de centre d'hébergement pour sans-abri du métro sur le site Ponticelli**. Elle a écrit au maire du 13è que ce site a bien été envisagé pour créer une « maison régionale solidaire ». Dès les lycéens partis, ce projet pourra être mis en œuvre avec la Croix Rouge comme opérateur. Valérie Pécresse n'a pas répondu à notre recours gracieux du 2 septembre 2019. L'association prépare donc un recours contentieux avec l'avocat pour que la Région retire définitivement les délibérations permettant la réalisation de ce centre d'hébergement.

**Ne nous endormons pas. Un grand merci aux 154 donateurs qui nous ont permis de couvrir nos frais juridiques jusqu'à présent. Votre mobilisation et votre soutien financier doivent continuer. Ils restent indispensables pour poursuivre notre action juridique à venir. Nous sommes sur la bonne voie!**



### Dans ce numéro

Un sursis bienvenu.....	1
Le calendrier des opérations.....	2
Le bon sens retrouvé: un lycée doit rester un lycée .....	4
Le lycée retrouve une vocation éducative .....	7
Qui décide quoi ? .....	8
Le lycée a été officiellement désaffecté par le Préfet.....	10
Des actions multiples auprès des acteurs clé.....	18
Centre d'hébergement : un projet hors-la-loi.....	20
Elus de Paris et Région: un dialogue impossible.....	22
Le recours judiciaire: pourquoi, comment, avec quels moyens?.....	32
Présentation de l'association .....	34

**130 adhérents** au 19 nov 2019  
**Dons : 4 730 €**  
**154 donateurs nominatifs**

## Des actes

### Demain

**Automne 2021 ?** L'ouverture annoncée d'un lieu d'accueil pour des longs séjours, de jour et de nuit, pour des personnes sans-abri du métro, dans les locaux du site *Lazare Ponticelli*, redevient juridiquement possible dès la fin des travaux à *Gabriel Fauré*

**Juillet 2021?** Fin des travaux au Lycée *Gabriel Fauré*

### Le plus récent

**15 octobre 2019** Un conseil d'administration extraordinaire du Lycée *Gabriel Fauré* accepte la proposition de la présidente de la Région

**4 octobre 2019** La présidente de la Région Ile-de-France propose au Lycée *Gabriel Fauré*, en travaux, de relocaliser d'urgence 300 lycéens sur le site *Ponticelli*. Les travaux dureraient « de 15 à 18 mois » si le chantier ne prend pas de retard.

**20 septembre 2019** Le Préfet de Région signe l'arrêté de désaffectation du Lycée *Lazare Ponticelli*

**3 septembre 2019** Le Recteur d'Académie donne un avis favorable à la désaffectation du Lycée *Lazare Ponticelli*. Les locaux sont vides.

**12 juillet 2019** 300 riverains du quartier sont informés par la Région Ile-de-France sur le devenir du Lycée *Lazare Ponticelli* et sa transformation en centre d'hébergement pour les sans-abri du métro, avec la Croix-Rouge comme opérateur.

**3 Juillet 2019** Publication de 2 délibérations de la commission permanente de la Région Ile-de-France :

- la première autorise la présidente à demander la désaffectation du lycée au Préfet de Région.
- la deuxième est une convention dans laquelle la Région, propriétaire du lycée, autorise la Croix-Rouge à utiliser les locaux comme un centre d'hébergement pour 200 à 400 personnes sans domicile fixe du métro.

Ces deux délibérations ont été rendues exécutoires les 3 et 5 juillet 2019.

**24 juin 2019** Le conseil d'administration du Lycée *Lazare Ponticelli* donne un avis consultatif favorable à la désaffectation du lycée

### Le plus ancien

## Des actions



Le plus récent

**19 novembre 2019:** dépôt d'un recours gracieux auprès du préfet de Région, demandant l'annulation de l'arrêté de désaffectation du 20 septembre 2019

**18 novembre 2019:** réunion d'information des adhérents de l'association

**25 septembre 2019:** réunion en petit comité avec Dominique Versini, adjointe d'Anne Hidalgo, et Jérôme Coumet, maire du 13<sup>e</sup>, à l'initiative de l'association

**18 septembre 2019:** 3 membres de l'association sont reçus par Valérie Péresse, à son initiative

**9 septembre 2019:** réunion d'information publique organisée par l'Association des habitants du quartier de la place de Rungis, à la mairie du 13<sup>e</sup>. Avec 300 personnes, la mobilisation reste intacte.

**2 septembre 2019:** dépôt d'un recours gracieux auprès de la présidente de la Région Ile-de-France, demandant le retrait des 2 délibérations concernant la désaffectation du Lycée Lazare Ponticelli et sa transformation en centre d'hébergement pour sans-abri du métro

**Juillet 2019:** constitution de l'Association des habitants du quartier de la place de Rungis, choix d'un avocat, campagne d'adhésion, levée de fonds pour les frais juridiques

**12 juillet 2019:** réunion de « concertation » avec les habitants du quartier et les élus, organisée par la Région, dans les locaux du Lycée Lazare Ponticelli. La Région voulait accélérer le projet en espérant que les congés d'été désorganiserait la contestation. nous étions 300 à lui prouver le contraire !

Le plus ancien

## Le bon sens retrouvé : un lycée doit rester un lycée

### Un revirement politique opportuniste

Au Lycée Gabriel Fauré, dans un autre quartier du 13ème arrondissement, un projet de restructuration majeur, en site occupé, a démarré en 2015. Les travaux, qui impliquent destruction et reconstruction, sont extrêmement bruyants et poussiéreux. Ils nuisent à la santé des élèves, des enseignants et du personnel, et empêchent d'étudier dans des conditions sereines. Les résultats scolaires s'en ressentent. La rentrée 2018 avait déjà été mouvementée. La rentrée de septembre 2019 a été très difficile. Elle a été décalée d'une semaine pour cause de retard des travaux. Les élèves ont entamé un blocus du lycée le 30 septembre, rapidement suivis par les enseignants qui ont invoqué leur droit de retrait.

<http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-des-travaux-trop-bruyants-a-la-cite-scolaire-gabriel-faure-04-10-2019-8166366.php>

Sous la pression, la Région a décidé d'arrêter les travaux bruyants. Valérie Pécresse s'est rendue au lycée Gabriel Fauré le 4 octobre 2019 pour participer à une réunion de crise, convoquée dans le cadre d'un conseil d'administration exceptionnel. Elle a proposé un transfert partiel et temporaire des activités d'enseignement du Lycée Gabriel Fauré dans les locaux du Lycée Lazare Ponticelli, désaffecté depuis le 20 septembre 2019. Cette proposition a été acceptée par le conseil d'administration du Lycée Gabriel Fauré.

Les travaux du Lycée Gabriel Fauré devraient durer environ 2 ans. La livraison était prévue pour septembre 2020, mais les travaux ont déjà pris 9 mois de retard. La livraison est maintenant prévue en septembre 2021.

Nous saluons cette décision de bon sens de Valérie Pécresse. C'est un soulagement immense pour nos deux quartiers. Nous sommes heureux que le Lycée Lazare Ponticelli retrouve sa vocation éducative et ne soit pas transformé en centre d'hébergement pour les sans-abri du métro.

Du moins pour l'instant, car toutes les conditions sont réunies pour qu'il le devienne, dès la fin des travaux au Lycée Gabriel Fauré.

Restons vigilants, mobilisés et unis pour que le site Ponticelli garde sa vocation éducative.

Coup de théâtre? Dans un revirement politique opportuniste, Valérie Pécresse désavoue le préfet de Région, qui avait désaffecté le Lycée Lazare Ponticelli au motif qu'il n'était plus nécessaire au service public de l'Education nationale.

Maintenant que la nouvelle situation prouve exactement le contraire, l'arrêté de désaffectation peut être contesté avec d'autant plus de force.



## Une décision prise dans l'urgence



Eve Belin, proviseure



Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves,  
Mesdames, Messieurs les enseignants,  
Mesdames, Messieurs les élèves élus au conseil de vie lycéenne

Un conseil d'administration exceptionnel s'est tenu au lycée mardi 15 octobre 2019 en présence de ses élus, des représentants de la Région et de l'Académie, ainsi que Mme la Présidente de la section locale FCPE, invités es qualités.

Afin que l'ensemble de la communauté scolaire soit clairement informée de la situation, il nous a paru opportun de faire un point sur les derniers développements.

Comme vous le savez, le 4 octobre, la Présidente de la Région Ile de France, attentive aux remarques exprimées au cours du mois passé sur la difficulté des conditions de travail dans la cité scolaire, nous a proposé de délocaliser une partie des enseignements du lycée dans les locaux de l'ancien lycée Lazare Ponticelli.

Cette solution a recueilli l'assentiment du Conseil d'administration dont les représentants avaient été préalablement invités à visiter les locaux mis à disposition pour l'occasion.

Elle nécessite un important travail d'adaptation de notre organisation, que nous mettrons en œuvre avec l'aide des services du rectorat et de la région dans leurs compétences respectives. Ainsi, les aménagements matériels, d'équipement et l'apport de ressources humaines complémentaires ont déjà commencé pour permettre le fonctionnement de ce qui sera une annexe temporaire de G. Fauré. Par ailleurs, les emplois du temps des classes et des personnels seront réécrits pour tenir compte des nouvelles données.

La direction de la cité scolaire s'est attelée à cette tâche pour permettre l'installation la plus favorable et la plus rapide possible, dès que les conditions seront réalisées.

Le transfert d'activité vers un site extérieur permettra, en libérant les locaux les plus exposés, la reprise du chantier aux conditions suivantes :

- Désaffectation complète du bâtiment F, le plus impacté par le bruit (salles B02, B11, B12, B13 et B14)
- Pose de bâches acoustiques en façades intérieures pour confiner les parties de bâtiment en travaux (bruit et poussière)
- Pose de capteurs et systèmes d'alerte acoustiques par un organisme indépendant.

Je vous remercie de votre confiance et vous assure que nous mettons tout en œuvre pour réussir cette transition.

## Le lycée revit, le quartier aussi



# Le site Ponticelli retrouve une vocation éducative



Lycée Gabriel Fauré, PARIS  
Eve Belin, proviseure



## COMMUNIQUE A L'ENSEMBLE DES PARENTS DE LA CITE SCOLAIRE GABRIEL FAURE

Le 29.10.2019

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'indiquais à l'occasion de mon message du 18 octobre dernier, les enseignements de certains lycéens de Gabriel Fauré sont délocalisés à l'annexe Lazare Ponticelli.

Je tenais tout particulièrement à vous tenir informés des grandes lignes de ce plan d'actions.

Bien entendu, l'objectif est d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des élèves et des enseignants.

Les classes de **2<sup>nd</sup>e** et de **Terminale L et ES1** ont été choisies pour des motifs logistiques, liés aux enseignements scientifiques. Ce groupe constitue un effectif cohérent de 300 élèves, qui peut être accueilli à l'annexe dans de bonnes conditions.

Les jeunes installés à l'annexe Lazare Ponticelli, pour des journées complètes, auront cours du lundi au vendredi, bénéficieront d'équipements neufs dans les salles de classes, d'une salle informatique, et d'une restauration scolaire. La Région s'est engagée à ce que les familles ne subissent pas de surcoût de dépense en lien avec ces dispositions.

La diminution du nombre d'élèves sur le site en rénovation permet de redéployer utilement les espaces du lycée Fauré, en faveur des collégiens et lycéens des classes de Première et de Tle S et ES-S.

En renfort de ces aménagements, des mesures destinées à diminuer les nuisances seront mises en œuvre afin que ce projet soit le garant d'une nette amélioration des conditions d'apprentissage.

Enfin, un groupe de suivi des modalités de cette réorganisation fera le point régulièrement afin de concevoir d'éventuels ajustements.

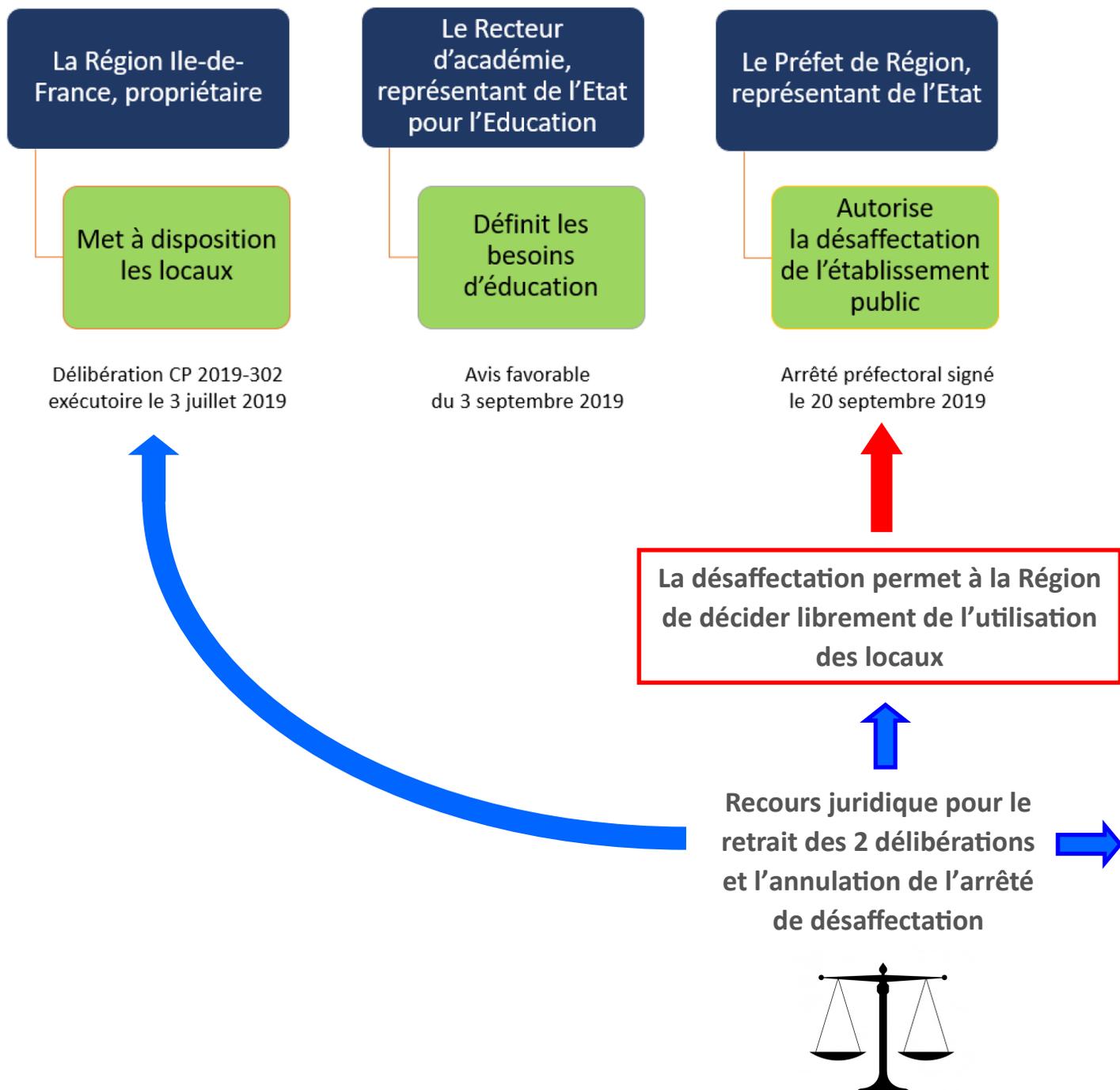
Vous remerciant encore de votre confiance, je vous assure de mon dévouement au service des élèves de la cité scolaire Gabriel Fauré.

*Bien à vous,*



**PS : Une information plus détaillée sera adressée dans les jours prochains aux élèves concernés par la délocalisation et leurs familles.**

## Qui décide quoi ? La désaffectation du Lycée



Qui décide quoi ?

La transformation des locaux en centre d'hébergement

La Région Ile-de-France, propriétaire

Autorise la Croix-Rouge à utiliser le lycée comme centre d'hébergement

Délibération CP 2019-237  
exécutoire le 5 juillet 2019



Suspension de fait  
suite à la nouvelle  
destination des locaux: annexe du  
Lycée Gabriel Fauré

La délibération n'a pas été retirée :  
la convention avec la Croix-Rouge  
peut être réactivée dès que le lycée  
sera à nouveau vide



Le département,  
compétent pour  
l'action sociale

Planifie la création de  
centres d'hébergement  
(financement d'Etat)  
Émet des appels à  
projets de création

**AUCUN APPEL A PROJET  
POUR LA CREATION  
D'UN TEL CENTRE**

L'Agence régionale de  
santé, représentant  
de l'Etat

Autorise le projet  
sanitaire et  
d'accompagnement  
psychosocial

**AUCUN PROJET  
PRESENTE PAR LA  
CROIX-ROUGE**

Michel Cadot, préfet de la Région Ile-de-France, préfet de Paris



## Le lycée *Lazare Ponticelli* a été désaffecté par arrêté préfectoral le 20 septembre 2019

Le conseil d'administration du Lycée *Lazare Ponticelli*, réuni le 24 juin 2019, a voté la désaffectation du lycée. Ce vote ne constituait qu'un avis consultatif.

Le Rectorat avait annoncé son intention de fermer le Lycée *Lazare Ponticelli* dès le 3 juillet 2017 ([www.fespi.fr/le-pil-en-danger/](http://www.fespi.fr/le-pil-en-danger/)).

Les activités du pôle innovant lycéen ont été transférées au Lycée *François Villon* dans le 14ème arrondissement pour que le Lycée *Lazare Ponticelli* soit libre de toute occupation au 1er septembre 2019.

Une délibération de la commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France du 3 juillet 2019 a autorisé la présidente de Région à demander au préfet la désaffectation du Lycée.

Le Recteur d'académie a rendu un avis favorable à la désaffectation du lycée le 3 septembre 2019

Le préfet de Région, préfet de Paris, a signé l'arrêté de désaffectation le 20 septembre 2019

### Logement intercalaire

Le 4 juillet 2019, le préfet de Région Michel Cadot a réuni les partenaires de l'État – collectivités territoriales, aménageurs, associations, bailleurs – afin d'amplifier la politique régionale de développement de l'habitat intercalaire. Il s'agit de mobiliser temporairement des bâtiments et des terrains pour héberger des personnes vulnérables.

C'est la course aux locaux vides.

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/developper-l-habitat->

*La désaffectation du lycée est actée. La Région, propriétaire des locaux vides, a décidé successivement de 2 destinations contradictoires :*

- *le 3 juillet 2019, un centre d'hébergement de 200 à 400 personnes sans-abri du métro, dans une convention de 5 ans avec la Croix Rouge française, qui gèrera le centre*
- *le 4 septembre 2019, en urgence, une annexe du Lycée Gabriel-Fauré pour 300 lycéens, pendant une durée de 15 à 18 mois, afin de terminer des travaux en site occupé*



*La cour de l'ex Lycée Lazare Ponticelli. A gauche, le bâtiment des salles de classe et le préau couvert. Au fond, au centre, un bâtiment d'habitation avec des logements de fonction (entrée 96 rue Barrault). A droite, l'immeuble d'habitation mitoyen du 98 rue Barrault.*

## Désaffecter un lycée pour y relocaliser un lycée ? Une erreur manifeste d'appréciation

Le 4 octobre 2019, moins de 3 semaines après l'arrêt de désaffectation, la présidente de la Région Ile-de-France, propriétaire du lycée Lazare *Ponticelli*, a décidé de mettre les locaux du lycée à disposition du Lycée *Gabriel Fauré* pour accueillir des lycéens. Un conseil d'administration extraordinaire du Lycée *Gabriel Fauré* a accepté cette nouvelle destination le 15 octobre 2019.

**Les locaux sont donc incontestablement aujourd'hui nécessaires au service public de l'Education nationale.** Il existe manifestement une erreur d'appréciation.

Le 23 juillet 2019, le préfet avait été portant expressément informé, ainsi que le recteur et la présidente de Région, de l'utilité de maintenir la vocation éducative du lycée Ponticelli, par un courrier de la FCPE Paris (voir plus loin dans cette newsletter). La Fédération de parents d'élèves invoquait « l'absolue nécessité de conserver ce lycée à Paris », soulignant combien le lycée « **Lazare Ponticelli doit absolument être conservé pour participer au renforcement des capacités d'accueil correspondant aux effectifs lycéens parisiens** », et listant les lycées en travaux. La FCPE demandait aussi la saisie du Conseil interacadémique de l'Education nationale avant tout démantèlement du Lycée Lazare Ponticelli, ce qui n'a pas été fait.

Le préfet ne pouvait donc ignorer ces besoins éducatifs avant de prendre son arrêté de désaffectation.

## Le projet de centre d'hébergement n'est pas abandonné

“La Région Ile-de-France est propriétaire des locaux de l'ancien site du lycée Lazare Ponticelli, et ce site a été envisagé pour devenir l'une des maisons régionales solidaires.”

*Courrier de Valérie Péresse à Jérôme Coumet, 30 octobre 2019.*

“Selon une source proche du dossier, qui s'est confiée à *BFM Paris*, l'établissement qui devait accueillir jusqu'à 400 personnes pourrait tout de même héberger quelques sans-abri dans les logements de fonction.”

*BFM Paris*, 15 octobre 2019

<https://www.bfmtv.com/societe/paris-la-maison-solidaire-dediee-aux-sans-abri-du-metro-n-ouvrira-pas-cet-hiver-comme-prevu-1788043.html>

## Les motifs de désaffectation notifiés à l'association



PRÉFET DE PARIS

Direction de la modernisation et de l'administration  
Bureau des actions de l'Etat  
Affaire suivie par : Mme Chantal GERVAIS  
☎ : 01.82.52.43.88  
[chantal.gervais@paris.gouv.fr](mailto:chantal.gervais@paris.gouv.fr)

Paris, le 20 SEP. 2019

Monsieur,

Par courrier du 2 septembre 2019, vous avez appelé mon attention sur le recours gracieux que vous avez formé contre des délibérations du Conseil régional relatives au lycée Lazare Ponticelli.

Vous souhaitez que je ne procède pas à la désaffectation de ce lycée demandée par Madame la présidente de la Région Ile-de-France.

Au terme de l'instruction de ce dossier par mes services, il apparaît que les locaux ne sont plus nécessaires au service public de l'Education nationale et que le bâtiment est libre de toute occupation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Dans ces conditions, rien ne peut s'opposer à l'autorisation demandée par la présidente de la Région Ile-de-France, qui est propriétaire des lieux.

Je vous informe donc que j'ai signé l'arrêté d'autorisation de désaffecter le lycée Lazare Ponticelli et que cet acte fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de la région d'Ile de France,

Préfet de Paris

Michel CADOT

M. Paul Kenigsberg  
Secrétaire de l'association des habitants  
du quartier de la place Rungis  
1 rue Boussingault  
75013 PARIS

# L'arrêté préfectoral de désaffectation



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
PMM/SC/BCR

## ARRETE

**portant désaffectation de biens immeubles**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-1 à L1111-10, L1321-1 et suivants,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles L421-17 à L421-19,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** la circulaire interministérielle du 9 mai 1989 relative aux procédures de désaffectation,
- VU** la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n° CP 2019-302 en date du 3 juillet 2019,
- VU** l'avis favorable du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités, en date du 3 septembre 2019,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Les locaux actuels du lycée polyvalent Lazare Ponticelli situé à Paris, sur la parcelle cadastrée DM n°5 d'une superficie de 3964 m<sup>2</sup> sis 92 rue Barrault à Paris dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement sont désaffectés.

### ARTICLE 2

Le Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 20 septembre 2019

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Signé

Michel CADOT

5, rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15  
Standard : 01 82 52 40 00 – Site Internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

# L'avis favorable du recteur



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Paris, le 3 septembre 2019

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

à

Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France  
A l'attention de Monsieur Ufuk Dalkaya  
Secrétariat général pour les affaires régionales

Affaire suivie par :  
Laurence OLIVIER  
(DOPS 3)  
laurence.olivier@ac-paris.fr  
Tél : 01 44 62 44 36  
N/Ref : 2019 /D3/ 034

**Objet : désaffectation du lycée polyvalent Lazare Ponticelli (Paris 13<sup>ème</sup>)**  
**Référence : votre courriel du 27 août 2019**

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Ecoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site Internet  
www.ac-paris.fr  
www.sorbonne.fr

Dans votre courriel ci-dessus référencé, vous avez sollicité mon avis concernant une demande de désaffectation formulée par Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France.

Elle concerne les locaux actuels du lycée polyvalent Lazare Ponticelli situé à Paris, sur la parcelle cadastrée DM n°5 d'une superficie de 3964 m<sup>2</sup> sis 92 rue Barrault à Paris dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce bâtiment sera libre de toute occupation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

J'émet donc un avis favorable à cette demande de désaffectation.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités  
Et par délégation  
Le Directeur de l'académie de Paris

Jean-Michel COIGNARD

## Une pièce capitale

Dans son avis favorable du 3 septembre 2019, le recteur de l'Académie de Paris ne justifie la désaffectation du lycée Lazare Ponticelli par **aucune considération liée au service public de l'Education nationale**.

Le préfet de Région, en s'appuyant sur cet avis favorable du recteur pour prendre l'arrêté de désaffectation du 20 septembre 2019, a commis manifestement une erreur d'appréciation.

On voit clairement que les choses sont prises à l'envers : la **désaffectation n'est justifiée que parce que les locaux sont vides**. La seule justification pour vider les locaux était leur future désaffectation.

**Les besoins éducatifs au niveau de Paris ou de l'arrondissement ne sont ni estimés ni même mentionnés**. On comprend pourquoi le Conseil interacadémique de l'Education nationale n'a même pas été consulté.

Cette pièce renforcera les arguments du recours gracieux contre la décision du préfet de Région de désaffecter le lycée Lazare Ponticelli



*Gilles Pécourt, recteur de la  
Région académique Ile-de-France,*

## Le courrier de la FCPE Paris justifiant le besoin de conserver l'usage éducatif du Lycée Lazare Ponticelli



A Monsieur Michel Cadot, Préfet de Région  
A Monsieur Gilles Pécout, Recteur de l'Académie de Paris  
A Madame Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France

Paris, le 23 juillet 2019

Madame et Messieurs,

La FCPE Paris a appris par la presse le déménagement du Pôle Innovant Lycéens du lycée Lazare Ponticelli vers le lycée François Villon et la désaffectation immédiate des locaux scolaires du lycée de la rue Barrault, de façon totalement discrétionnaire.

La FCPE Paris est totalement opposée au changement d'affectation du lycée Lazare Ponticelli car elle considère, par principe, que les locaux scolaires ont vocation à conserver un usage éducatif *a fortiori* quand nous voyons tous les jours à Paris le besoin prégnant de telles installations. Les exemples ne manquent pas et nous n'en citerons que quelques-uns :

- Le déménagement provisoire du Lycée Louis Armand sur le site de François Villon a nécessité l'implantation de bâtiments provisoires type Algeco très inconfortables avec des locaux de restauration totalement sous-dimensionnés, ne permettant pas d'assurer la cantine pour tous les élèves de Villon et de Louis Armand.
- La reconstruction sur place en milieu occupé de la cité scolaire Gabriel Fauré a généré un nombre considérable de nuisances et de nombreux incidents indiquant une réelle dangerosité pour les élèves et le personnel.
- Actuellement, la fermeture en urgence absolue de l'école Murat trouve sa solution la plus logique de sa relocalisation dans les locaux du Lycée René Cassin, lequel trouverait naturellement sa place à Lazare Ponticelli.

En outre, en 2020, la région Ile-de-France récupère la propriété et la gestion des 12 lycées municipaux, souvent des anciennes écoles primaires, mal adaptés à l'enseignement professionnel et nécessitant pour nombre d'entre eux des travaux importants avec à la clé une offre de formation renouvelée en lien avec l'Académie de Paris. Lazare Ponticelli doit absolument faire partie de cette large réflexion et y trouver sa place.

Nous pouvons enfin apporter la preuve de l'absolue nécessité de conserver ce lycée à Paris : cette année, pour des raisons de sécurité, l'Académie a été dans l'obligation de fermer une division de seconde au lycée Lavoisier et s'est retrouvée dans l'incapacité de la relocaliser dans un autre établissement du district SUD : aucune place disponible dans les autres lycées actuels. Lazare Ponticelli doit absolument être conservé pour participer au renforcement des capacités d'accueil correspondant aux effectifs lycéens parisiens.

Nous exigeons que le CIAEN soit consulté sur le démantèlement de ce lycée parisien dans les circonstances actuelles que nous venons de décrire et qu'aucune décision ne soit prise sans concertation et consultation de la communauté éducative.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, nos salutations républicaines les plus respectueuses.

Isabelle Rocca  
Présidente FCPE Paris



*Copie à :*

*Mme Hidalgo, Maire de Paris*

*M. Counet, Maire du 13<sup>e</sup>*

*M. Bloche, Adjoint de la Maire de Paris en charge des affaires scolaires*

*M. Coignard, Directeur de l'Académie de Paris*

FCPE Paris  
14 rue d'Astorg 75008 Paris  
Tel: 01.42.85.05.98  
fcpe75@fcpe75.org  
www.fcpe75.org

## Le projet de centre d'hébergement du Conseil régional est-il une commande de l'Etat ? Le Conseil régional agit-il en dehors de ses pouvoirs ?

Le 12 juillet 2019, la vice-présidente de la Région, Mme Ciuntu, avait affirmé que le projet de centre d'hébergement était fait à la demande de l'Etat.

L'association a voulu vérifier, au plus haut sommet de l'Etat.

Les réponses confirment que **le projet n'est pas porté par l'Etat, mais bien par la Région Ile-de-France.**

Nous voulions également savoir **comment le projet de Valérie Pécresse de créer un centre d'hébergement continuait à avancer alors que la Région n'a pas la compétence en matière d'hébergement.**

**Le décideur clé est le préfet de Région**, qui y représente l'Etat.

## L'association est intervenue au plus haut lieu pour tenter d'obtenir le retrait du projet de la Région, et de désaffectation du lycée Lazare Ponticelli, sans succès

**Quelques éléments de réponse: il s'agit bien d'un projet porté par le Conseil régional, pas par l'Etat:**

« Dans le cadre de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, je vous informe que **ce dossier relève de la compétence de la région**. Le ministre ne peut donc donner suite à votre requête. »

Dossier transmis, pour information, au recteur de la région académique Ile-de-France »

*Ministère de l'Education nationale, 29 août 2019*

« **Projet de création porté par le Conseil régional d'Ile-de-France**, d'un centre d'hébergement pour les sans-abri ».

Dossier transmis au Préfet de région  
*Premier ministre, 5 septembre 2019*

« Projet de transformation du Lycée Lazare Ponticelli en centre d'hébergement d'urgence **porté par le Conseil régional d'Ile-de-France** »

Dossier transmis au ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

*Ministère des Solidarités et de la Santé, 19 août 2019*

« **Projet envisagé par le conseil régional d'Ile-de-France** de désaffecter les locaux du lycée *Lazare Ponticelli* afin de les transformer en centre d'hébergement pour les sans-abri ».

Dossier transmis au Préfet de région  
*Ministère de l'Intérieur, 17 septembre 2019.*

**L'importance de la concertation avec les maires**

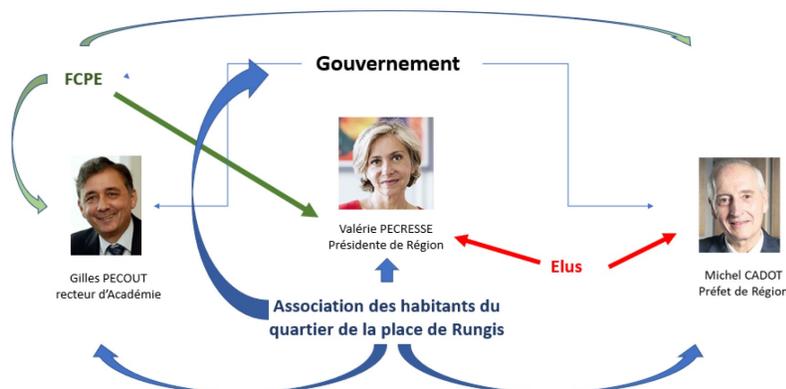
« **La politique de l'hébergement relève des compétences de l'Etat**, qui doit notamment en assumer la responsabilité économique et financière. (...) Lors de l'ouverture de nouvelles structures d'hébergement, et bien que les locaux n'appartiennent pas à la commune mais à d'autres opérateurs publics et privés, l'AMF souligne l'importance **que l'Etat respecte une démarche de dialogue et de concertation préalable auprès des maires et tienne compte de la capacité d'accueil mais aussi des conditions économiques, sociales et financières des communes concernées par le projet. Seules les communes sont en effet en capacité de faire le travail de pédagogie auprès de leurs administrés et de faciliter l'acceptation de ces structures d'hébergement, à la condition d'être elles-mêmes informées et associées en amont** ».

*François Baroin, Association des maires de France et des présidents d'intercom-*

*La décision de désaffectation du Lycée Lazare Ponticelli relevant de l'échelon régional (le préfet de Région après avis du rectorat), les représentants de l'Etat n'ont pas souhaité prendre position pour nous aider. Mais notre dossier a été transmis en direct au rectorat ou au préfet de Région par la voie hiérarchique, ce qui a sorti le dossier de l'opacité et renforcé notre action.*

## Des actions auprès de 3 acteurs clé

Les actions pour obtenir le retrait du projet



### Priorité à l'éducation ou au logement des sans-abri ? Un arbitrage politique

Pour Valérie Pécresse, la priorité était de faire désaffecter le Lycée Lazare Ponticelli le plus vite possible. Etant propriétaire, elle peut désormais choisir librement ses locataires.

Ceci lui donne une liberté considérable pour faire avancer son projet politique de "sortir les SDF du métro", **alors même que la Région n'a pas la compétence pour l'hébergement.**

Le rectorat (qui n'a jamais répondu à l'association), a appuyé la désaffectation du Lycée en donnant un avis favorable. C'était tout ce qui manquait au préfet de Région pour la décision de désaffectation.

**Les locaux vides intéressent au plus haut point le préfet de Région. En tant que représentant de l'Etat, il est chargé de mettre en oeuvre la politique d'hébergement des personnes sans abri.**

*Notre quartier est sensible à l'urgence sociale qui justifie l'accueil des personnes en grande exclusion. Le 13ème arrondissement, avec 5 125 places d'hébergement, c'est-à-dire 1 place pour 35 habitants, accueille déjà le plus grand nombre de personnes en grande difficulté du Grand Paris. D'autres arrondissements et d'autres communes de la Région sont bien en-deçà de ce ratio. Notre quartier de la place de Rungis, entre la rue de Tolbiac, le boulevard Kellermann et la Poterne des Peupliers, a une très longue histoire de solidarité, avec une offre dense et étendue de 1 200 places d'hébergement. Mais un centre d'hébergement de plus déstabiliserait l'équilibre et la mixité sociale patiemment construits depuis vingt ans.*

### L'action apolitique de l'Association

L'Association des habitants du quartier de la place de Rungis-Paris 13ème rappelle qu'elle agit dans un cadre **strictement apolitique.**

**Cette neutralité est notre force**, particulièrement dans cette période pré-électorale où les tensions sont exacerbées.

Notre action auprès des élus est destinée à mieux comprendre la situation et toujours maintenir ouvert un canal de dialogue avec les élus de toutes sensibilités.

Si certains sont tentés de nous instrumentaliser à des fins politiciennes, nous rappelons avec force que notre association reste totalement indépendante,

Nous sommes déterminés à obtenir le retrait définitif du projet d'installation d'un centre d'hébergement de plus dans notre quartier, sur le site du Lycée Lazare Ponticelli, qui doit garder sa vocation éducative.



## La Région n'a pas les compétences pour imposer un centre d'hébergement

L'hébergement est une compétence de l'Etat, pas de la Région.

Le Conseil d'Etat considère qu'il appartient aux autorités de l'Etat d'assurer à toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale un hébergement d'urgence

Le département vient en aide à ce qui est incomplet ou insuffisant, en supplément.

## Un centre d'hébergement de plus pour les sans-abri du métro dans un lycée du 13ème : pourquoi le projet de la Région Ile-de-France est illégal

Valérie Pécresse avait annoncé le 28 mai 2019 vouloir transformer un lycée professionnel du 13è en grand centre d'hébergement pour les « SDF du métro ». Ce projet, décidé en catimini et sans concertation, déstabiliserait l'harmonie sociale qui règne dans le sud-est du 13ème arrondissement de Paris. Après une première réunion houleuse le 12 juillet 2019 avec la Région, l'Association des habitants du quartier de la place de Rungis a lancé le 2 septembre 2019 un recours juridique auprès de la présidente de la Région, pour lui demander de retirer son projet. L'association, reçue à la présidence de la Région le 18 septembre 2019, a interpellé Valérie Pécresse sur l'illégalité de son projet.

Madame la présidente de Région,

Vous souhaitez « créer avant l'hiver des maisons solidaires à taille humaine qui soient des lieux d'accueil à Paris pour des longs séjours, de jour et de nuit, pour des personnes en situation de grande exclusion », vivant actuellement dans le métro. Vous indiquez que ces personnes ont **des troubles psychiatriques sévères et des addictions.**

Vous avez décidé de désaffecter pendant l'été le lycée professionnel Lazare Ponticelli, dans le 13ème arrondissement, pour y installer l'une de ces « maisons ». Ce lycée a accueilli, de 2000 à 2019, le Pôle innovant lycéen qui a permis à près de 3 000 élèves décrocheurs de 16 à 19 ans de retrouver le chemin de l'école ou de l'emploi. Le lycée n'a pas fait sa rentrée en septembre 2019.

Pour en arriver là, et dans la plus grande discrétion, vous avez fait voter deux délibérations par la commission permanente du Conseil régional le 3 juillet 2019. La première autorise la présidente de la Région à demander la désaffectation du lycée au Préfet de Région. La deuxième est une convention dans laquelle la Région, propriétaire du lycée, autorise la Croix-Rouge à utiliser les locaux comme un centre d'hébergement pour 200 à 400 personnes sans domicile fixe du métro. Ces deux délibérations ont été rendues exécutoires les 3 et 5 juillet 2019.

Madame Pécresse, **vous avez décidé de ce projet unilatéralement. Vous parlez de concertation alors que les décisions ont déjà été prises.**

**Madame Pécresse, votre projet est hors-la-loi.**

C'est pourquoi, le 2 septembre 2019, l'Association des habitants du quartier de la place de Rungis a déposé un recours juridique gracieux pour vous demander de retirer ce projet.

Il est en effet illégal pour cinq motifs, qui tiennent autant à l'incompétence qu'à l'erreur manifeste d'appréciation :

- Le Conseil régional n'est pas compétent pour imposer un tel centre : c'est l'Etat, ou le département à la demande de l'Etat, mais pas la Région, qui décide de l'ouverture d'un centre d'hébergement et qui le finance pour l'essentiel ;
- La désaffectation du lycée n'est justifiée par aucune considération d'enseignement
- Le dispositif « Maisons Région solidaire » n'a aucune définition légale ;
- Le financement régional est totalement inadapté aux objectifs visés ;
- Le projet ne respecte pas l'équité territoriale.

Ce dernier point est pour nous, riverains et coutumiers de la solidarité, absolument crucial et explique la mobilisation citoyenne que votre décision a suscitée : **notre quartier est sensible à l'urgence sociale qui justifie l'accueil des personnes en grande exclusion.** Le 13ème arrondissement, avec 5 125 places d'hébergement, c'est-à-dire 1 place pour 35 habitants, accueille déjà le plus grand nombre de personnes en grande difficulté du Grand Paris. D'autres arrondissements et d'autres communes de la Région sont bien en-deçà de ce ratio. **Notre quartier de la place de Rungis, entre la rue de Tolbiac, le boulevard Kellermann et la Poterne des Peupliers, a une très longue histoire de solidarité, avec une offre dense et étendue de 1 200 places d'hébergement. Mais un centre d'hébergement de plus déstabiliserait l'équilibre et la mixité sociale patiemment construits depuis 20 ans.**

Madame Péresse, ne faites pas de notre quartier un « ghetto urbain », contre lequel votre programme politique prétend lutter.

Nous souhaitons préserver le cadre de vie de notre quartier, notamment en termes de sécurité et de propreté. Dans un rayon de 200 mètres autour du lycée se trouvent déjà douze lieux sensibles : des crèches, des écoles, des jardins, des aires de jeux, une maison de retraite, des établissements pour personnes handicapées, et des commerces.

Madame Péresse, n'exportez pas dans un seul quartier les problèmes que vous n'arrivez pas à résoudre dans le métro sur l'ensemble du Grand Paris. Ne concentrez pas la misère au même endroit. Accueillir des personnes sans abri, ayant des troubles psychiatriques et des addictions sévères, ne nécessite pas seulement de les parquer sous un toit, mais aussi de les accompagner sur le plan médical, social et psychologique. Or, même les associations de proximité qui pourraient assurer cet accompagnement s'opposent à la création d'un nouveau centre d'hébergement dans le quartier : les ressources en personnel d'accompagnement qualifié sont saturées sur le secteur psychiatrique.

Enfin, nous voulons préserver la vocation éducative du lycée Lazare Ponticelli : vous qui prônez la lutte contre le décrochage scolaire, **aidez-nous plutôt à donner un avenir à nos jeunes.**

Madame Péresse, ne vous mettez pas dans l'illégalité. Il en va de votre image politique.

**Aidez-nous à maintenir l'équilibre social de notre quartier en retirant votre projet.**

*L'association des habitants du quartier de la place de Rungis-Paris 13ème*

Contact : [collectif.rungis@gmail.com](mailto:collectif.rungis@gmail.com)

Site web : [www.collectif-rungis.org](http://www.collectif-rungis.org)

***Ce texte a été remis en main propre  
à Valérie Péresse***

**MAIRIE DE PARIS** 

Paris, le 30 JUL. 2019

**Madame Valérie PÉCRESSE**  
Présidente de la Région Ile-de-France

Madame la Présidente,

Nous revenons à nouveau vers vous à propos de votre projet d'installer un centre d'accueil pour les personnes sans-abri du métro sur le site du lycée Lazare Ponticelli, rue Barrault, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Si nous pouvons bien évidemment vous rejoindre sur la nécessité de trouver des solutions d'hébergement pour ces personnes en situation de grande précarité, il nous est impossible de souscrire à la méthode employée, au choix du site et au projet social sur lequel vous êtes assez peu précise, à ce stade.

En effet, à aucun moment, vous n'avez jugé utile d'informer les élus de la Ville et de l'arrondissement de cette initiative. Les associations de proximité œuvrant sur la question de la grande précarité, les acteurs de santé et notamment le secteur psychiatrique, si nécessaire à l'accompagnement des personnes sans-abri, le Conseil de quartier, les riverains ont tout autant été ignorés, pour ne pas employer un autre terme.

Alors que nous vous avons sollicitée à plusieurs reprises, vous avez fini par organiser précipitamment une réunion publique, là aussi sans aucune concertation avec les différentes parties, le vendredi soir 12 juillet, veille du week-end du 14 juillet, alors qu'il avait été signalé explicitement à vos collaborateurs que le Maire du 13<sup>e</sup> ne pouvait être présent à cette date.

Cette soirée fut, de façon plus surprenante encore si l'on considère l'avancement du dossier, vide de tout élément de présentation du projet. Aucun dialogue ne fut possible : habitants, acteurs associatifs et élus ont seulement été sommés, de manière pour le moins péremptoire par Madame Ciuntu, de prendre acte de votre décision.

Est-il nécessaire de rappeler que les élus du Conseil de Paris et du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement ont demandé, dans leur très grande majorité, toutes sensibilités confondues, un minimum de respect de la part de l'exécutif régional et la relocalisation de ce centre au nom de l'équilibre social ?

Comme vous le savez, le 13<sup>e</sup> est historiquement connu pour son engagement solidaire. Il accueille le plus grand nombre de places en structures d'hébergement pérenne ou autres structures pour personnes en grande difficulté : 5 125 places dans le 13<sup>e</sup>, soit une place pour 35 habitants contre une place pour 1 000 habitants dans le 16<sup>e</sup>!

En outre, un nouveau centre d'accueil pour les familles sans domicile ouvrira en septembre, en plein cœur du 13<sup>e</sup>. Pourquoi saluons-nous ce projet ? Parce qu'il est conforme à notre éthique : de taille humaine (28 personnes), avec un vrai projet social, une concertation en amont et un accueil inconditionnel.

Enfin, sur les 131 communes qui constituent la Métropole du Grand Paris, treize communes, dont la Capitale, totalisent ensemble près de 60 % des places d'hébergement du territoire.

Le quartier Rungis-Peupliers, où se situe le lycée Lazare Ponticelli, concentre déjà plusieurs grandes institutions d'hébergement dont « La Mie de Pain » et la « Poterne », qui sont évidemment les plus emblématiques.

La solidarité envers les plus précaires de nos concitoyens ne peut donc pas reposer que sur quelques arrondissements parisiens et quelques communes de l'Île-de-France. Bien au contraire, le rôle de la Région et de l'État est de veiller particulièrement à ce qu'un rééquilibrage territorial permette de limiter la ségrégation urbaine.

Quant au contenu du projet, à part le fait qu'il s'agira de réunir potentiellement dans un même lieu plusieurs centaines de personnes sans-abri - ce qui évoque plutôt le siècle dernier qu'une démarche moderne et humaniste - nous n'en savons toujours pas davantage puisque la réunion du 12 juillet n'a donné lieu à aucune présentation.

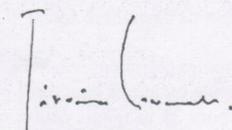
On semble être assez loin toutefois d'un accompagnement individualisé, spécialisé avec des volets sanitaires et sociaux, qui doit être la norme aujourd'hui quand on s'adresse aux plus précaires. Un seul exemple. A Paris, la psychiatrie est sectorisée. Ce qui signifie que l'Association de Santé Mentale du 13<sup>e</sup> (ASM13) a la charge de porter l'accompagnement des personnes accueillies dans les structures du 13<sup>e</sup> et aussi présentes dans les rues du 13<sup>e</sup> au travers de l'action de l'équipe mobile « Précarité ». Mais l'ASM 13, qui n'a pas plus été associée que les autres acteurs à la décision de la Région, a d'ores et déjà signalé qu'elle serait matériellement dans l'incapacité de donner suite.

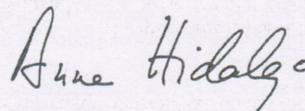
En tant qu'élus, à l'instar des associations et des riverains, nous refusons donc catégoriquement cette localisation dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Voilà pourquoi, dès l'annonce de votre décision par voie de presse, nous avons réagi et proposé de réfléchir, avec vous, à d'autres sites possibles, y compris dans la Capitale.

Aussi, nous souhaitons que dans les plus brefs délais, toutes les institutions et les acteurs concernés (RATP, DHRIL, PRIF, Croix-Rouge, Ville de Paris, Région, ARS...) puissent se retrouver autour d'une table, en concertation avec les riverains, pour travailler en bonne intelligence à l'élaboration d'un véritable plan d'accueil et d'accompagnement des personnes sans-abri du métro qui prenne en compte toute sa complexité et bien évidemment, faut-il le rappeler, dans un respect de l'accueil inconditionnel, digne des valeurs que nous portons et défendons.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

  
**Jérôme COUMET**  
Maire du 13<sup>e</sup>

  
**Anne HIDALGO**  
Maire de Paris

Copie :

- Mme Dominique Versini, Adjointe à la Maire de Paris chargée des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, de l'accueil des réfugiés et de la protection de l'enfance
- Mme Aurélie Robineau-Israël, Secrétaire générale de la Ville de Paris

Paris, le 05/09/19

**Madame Valérie PECRESSE**  
**Présidente de la Région Ile-de-France**  
**2 rue Simone Veil**  
**93400 Saint Ouen**

Madame la Présidente,

Par lettre du 30 juillet dernier, nous avons souhaité, avec Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, vous alerter sur l'importance de réunir autour d'une table toutes les institutions et les acteurs concernés par votre projet d'installation d'un centre d'hébergement au sein du lycée Lazare Ponticelli dans le 13<sup>e</sup> arrondissement : RATP, DHRIL, PRIF, Croix-Rouge, Ville de Paris, Région, association du secteur, ARS et maire du 13<sup>e</sup>.

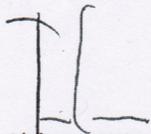
À ce jour, aucune réponse ne nous a été faite. En outre, mon cabinet a pris l'attache du vôtre afin d'avancer concernant cette rencontre, que nous souhaitons ouverte aux habitants. Aucune suite n'a été donnée à cette proposition.

Comme vous le savez, Madame CIUNTU, vice-présidente de la Région Ile-de-France, a organisé une réunion publique le 12 juillet dernier au sein du lycée Lazare Ponticelli en toute connaissance de mon indisponibilité à cette date. D'autre part, cette réunion n'a pas répondu aux attentes de concertation des riverains et des associations de proximité œuvrant dans le champ social.

Depuis vos annonces, toute concertation semble impossible entre les acteurs de terrains, les élus et vos services.

J'avoue ne pas comprendre cette obstination sur un tel projet mais aussi le refus de tout dialogue alors que la Ville de Paris a fait connaître sa volonté de proposer avec vous des solutions alternatives. Je me permets donc de vous relancer une nouvelle fois en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

  
Jérôme COUMET  
Maire du 13<sup>e</sup>

*Bien cordialement*

Paris, le 08 octobre 2019

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme je vous en avais informés, la Présidente de la Région Île-de-France, Madame Valérie Pécresse, avait la volonté de créer un grand centre d'hébergement à destination des SDF du métro, dans le quartier de la place de Rungis, en remplacement du lycée professionnel Lazare Ponticelli, situé rue Barrault et propriété de la Région. Le projet affiché prévoyait d'y regrouper de 200 à 400 personnes.

Dès que j'en ai eu connaissance, j'ai exprimé très clairement **mon opposition résolue** à cette perspective et interpellé, à plusieurs reprises, Madame Pécresse et ses équipes à ce sujet. Nous avons également co-signé, avec la Maire de Paris, un courrier dans lequel nous demandions un dialogue républicain, en dehors de toute considération politicienne, **pour étudier d'autres localisations** et une répartition plus équilibrée de l'accueil des SDF entre les arrondissements et les municipalités.

J'ai poursuivi mes actions, aux côtés des associations et du collectif des riverains qui s'est constitué. Une grande réunion publique s'est ainsi tenue à la mairie du 13<sup>e</sup> à la rentrée à l'initiative du collectif des riverains. J'ai également agi dans un esprit de rassemblement, en lien avec les élus des différentes sensibilités de notre arrondissement.

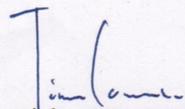
Aujourd'hui, Madame Pécresse refuse encore tout dialogue direct, malgré nos demandes répétées. Néanmoins, il semblerait qu'elle ait d'ores et déjà renoncé à l'implantation d'un grand centre dans le 13<sup>e</sup>, au profit de la recherche de plusieurs lieux tant dans Paris intra-muros que dans d'autres communes d'Île-de-France. Le bon sens semble s'imposer.

Avec Madame Dominique Versini (\*), l'Adjointe à la Maire de Paris, nous avons eu l'occasion de rappeler aux représentants des riverains que la Ville de Paris accompagnerait la recherche d'autres sites, notamment dans les arrondissements qui contribuent aujourd'hui le moins à l'hébergement des personnes sans-abri.

De manière plus récente, Madame Valérie Pécresse a accepté ma proposition d'accueillir au lycée Lazare Ponticelli une partie du lycée Gabriel Fauré pendant la durée des travaux les plus importants en cours dans cet établissement. Là encore, c'était une question de bon sens. Je remercie la présidente de la Région Île-de-France d'avoir accepté ma suggestion.

Bien entendu, vous pouvez compter sur ma détermination et sur ma grande vigilance concernant le devenir du lycée Lazare Ponticelli.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Jérôme COUMET  
Maire du 13<sup>e</sup>

Bien à vous

(\* ) Dominique Versini est la fondatrice du Samu Social. Elle fut ministre de Jacques Chirac et elle est actuellement Adjointe d'Anne Hidalgo, chargée des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, de l'accueil des réfugiés et de la protection de l'enfance.

## La Région répond enfin

### Décryptage et précisions

Valérie Pécresse réaffirme qu'elle n'a pas abandonné son projet de centre d'hébergement pour les personnes sans abri du metro, et que le site Ponticelli "a été envisagé pour devenir l'une des maisons solidaires régionales".

Trois membres de l'association ont été reçus par Valérie Pécresse le 18 septembre 2019, à son invitation : le secrétaire de l'Association, le président du conseil syndical d'une copropriété et un commerçant riverains du lycée.

Il s'agissait pour l'association d'ouvrir un canal de dialogue direct en petit comité. Nous précisons qu'il ne s'agit en aucun cas d'une concertation avec la Région.

L'Association n'est en aucun cas le porte-parole de la Région.



Conseil régional

La Présidente

Saint-Ouen, le 30 OCT. 2019

Réf : D19 - 3505

**Monsieur Jérôme COUMET**  
**Maire du 13<sup>ème</sup> Arrondissement**  
**1 place d'Italie**  
**75013 PARIS**

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, en tant qu'autorité organisatrice des transports, je me suis émue de la présence, dans les souterrains du métro parisien, de centaines de sans-abris qui y résident à l'année, privés de sanitaires et parfois en état de grande détresse physique ou psychologique.

Il s'agit d'un drame humain qui se déroule sous nos yeux depuis des décennies, sans que des solutions à la hauteur n'aient été apportées, ni par l'Etat, ni par la ville. Je crois que par-delà tous les clivages politiques, nous avons la responsabilité collective d'agir pour changer les choses.

C'est pourquoi, avec la RATP, j'ai décidé de lancer en février dernier une grande enquête de 6 mois visant à mieux connaître la situation personnelle de ces sans-abris, estimés à environ 300 personnes, afin de les prendre en charge et leur trouver un lieu de vie pérenne, de jour comme de nuit. Pour les accueillir et leur offrir des soins personnalisés, j'ai souhaité lancer la construction de plusieurs « maisons solidaires régionales » dans toute l'Ile-de-France.

Dans votre arrondissement, vous le savez, la Région Ile-de-France est propriétaire des locaux de l'ancien site du lycée Lazare Ponticelli, et ce site a été envisagé pour devenir l'une des maisons régionales solidaires.

Devant les inquiétudes suscitées par ce projet, j'ai souhaité échanger le 18 septembre dernier, dans un climat serein et dépolitisé, avec une délégation d'associations de riverains et de commerçants du quartier de Lazare Ponticelli pour évoquer ce projet de maison régionale solidaire.

Ils ont pu, en retour, me faire part des raisons pour lesquelles ce projet les avaient beaucoup inquiétés. En effet, ils m'ont indiqué que la qualité de vie dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement se dégradait fortement avec des problématiques très criantes de trafic de drogue et d'insécurité quotidienne.

Depuis, nous entretenons avec eux un dialogue constant et direct afin de contrer les mauvaises informations et rumeurs qui tendent à s'amplifier en période préélectorale.

Conseil régional  
2 rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen  
Tél. 01 53 85 53 85  
www.iledefrance.fr

Parallèlement au projet de maison régionale solidaire, je me suis rendue le vendredi 4 octobre dernier à la cité mixte scolaire Gabriel Fauré dans le 13ème pour faire le point sur le chantier de rénovation du lycée et du collège. Il s'agit d'un immense chantier qui permettra aux élèves et professeurs d'évoluer dans un cadre entièrement rénové car cette cité mixte était dans un état très dégradé et d'offrir de nouveaux équipements tels qu'un amphithéâtre. Ce chantier étant en site occupé il s'accompagne hélas d'importantes nuisances pour les lycéens et la communauté éducative.

Soucieuse de la santé de chacun et de garantir des conditions de travail dignes de ce nom j'ai proposé la relocalisation en urgence de 300 lycéens de Gabriel Fauré sur l'ancien lycée Lazare Ponticelli le temps de la durée des travaux sur le site de Gabriel Fauré. Le conseil d'administration, mardi 15 octobre dernier, a entériné cette proposition.

Voilà les informations que je souhaitais porter à votre connaissance en réponse à vos courriers. Sachez cependant que je déplore vivement vos méthodes politiques, qui consistent à dresser les habitants contre des projets dont vous ignorez la teneur, et, en même temps, à vous approprier les propositions de la Région quand elles vous paraissent bonnes. Ce n'est vraiment pas ma conception de l'esprit de responsabilité et d'humanité qui, par-delà nos appartenances politiques respectives, devrait nous animer.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

*Bonne cordialement*

*Valérie Pécresse*

**Valérie PÉCRESSE**



Conseil de Paris des 30 septembre, 1er, 2 et 3 octobre 2019

Vœu

## Relatif à la création d'un service d'accueil pour les personnes sans-abri à la mairie du 1er arrondissement

Déposé par Jean-François LEGARET, Edith GALLOIS, Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe 100% Paris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le projet de la Région Île-de-France d'installer un service d'accueil pour les personnes sans-abri, vivant notamment dans le métro, dans les locaux du lycée Lazare Ponticelli, situé rue Barrault dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant que par la voie d'un courrier adressé à la Présidente de la région le 30 juillet dernier, le Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement ainsi que la Maire de Paris s'opposent à ce projet et lui reprochent notamment de ne pas les en avoir informés en amont ;

Considérant les questions légitimes que se posent les habitants de l'arrondissement, qui dispose déjà de plusieurs structures d'accueil ;

Considérant la nécessité de trouver des lieux d'accueil à Paris pour les personnes sans-abri, vulnérables et qui ont besoin d'un accompagnement social ;

Considérant la fusion des 4 premiers arrondissements de Paris en 2020 ;

Considérant le courrier de Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, adressé le 8 août dernier à la Maire de Paris, proposant d'étudier la possibilité de réaliser un projet de services d'accueil pour les personnes sans-abri dans les locaux de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, laissés vacants après les élections municipales de mars 2020 ;

Considérant que la Maire de Paris n'a à ce jour pas répondu à cette proposition ;

Considérant que la mairie du 1er arrondissement accueille depuis 17 hivers consécutifs les personnes à la rue accompagnées par l'association Emmaüs ;

Considérant la nécessité d'un rééquilibrage territorial de l'effort de solidarité ;

Sur proposition de Jean-François LEGARET, Edith GALLOIS, Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe 100 % Paris ;

Émet le vœu :

- Que soit étudiée la possibilité de créer un service d'accueil pérenne pour les personnes à la rue dans les locaux de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement à horizon 2020.

VMM Bis  
—

## Conseil de Paris

des 30 septembre et 1, 2, 3 octobre 2019

### Vœu de l'exécutif relatif à la création de nouvelles haltes et structures d'hébergement

Considérant que la Maire de Paris a fait de la lutte contre l'exclusion « la Grande cause de la mandature » et que cet engagement a donné lieu à la signature du « Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion » ;

Considérant que Paris compte près de 23 000 places d'hébergement ouvertes tout au long de l'année, soit 30% du contingent de places en Île-De-France, et que depuis le début de la mandature ce sont au total 6 380 places d'hébergement qui ont été mises à disposition dans le domaine intercalaire de la Ville, dont 3900 actuellement ouvertes ;

Considérant que 3 641 personnes sans-abri ont été dénombrées à Paris durant la seconde édition de la Nuit de la Solidarité, la nuit du 7 au 8 février 2019 ;

Considérant que 12% des personnes rencontrées étaient des femmes ;

Considérant que la Maire de Paris a ouvert, il y a bientôt un an, une halte au sein de l'Hôtel de Ville, qui permet l'accueil de 50 femmes isolées en nuit et jusqu'à 75 en journée ;

Considérant que cette halte a permis l'hébergement depuis son ouverture en décembre 2018 de plus de 300 femmes ;

Considérant que la Maire de Paris a invité toutes les mairies d'arrondissement à étudier l'ouverture d'une halte dans leurs locaux ;

Considérant qu'une halte pour femmes isolées a ouvert au sein de la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement et qu'une nouvelle halte pour femmes ouvrira d'ici l'hiver dans la Mairie du 18<sup>ème</sup> ;

Considérant que la Mairie du 10<sup>ème</sup> accueillera au sein de ses murs (dans les anciens locaux du tribunal d'instance) un centre d'hébergement pour 60 personnes en famille d'ici le mois d'octobre ;

Considérant que de nombreuses mairies d'arrondissement mettent chaque hiver des salles à disposition de l'Etat pour l'hébergement de personnes sans domicile (1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>) ;

## Le vœu du Conseil de Paris

Considérant que tous les arrondissements doivent contribuer à l'effort de solidarité parisien et que la Ville de Paris travaille depuis 2014 au rééquilibrage territorial des places d'hébergement, aujourd'hui encore trop peu développées au centre et à l'ouest ;

Considérant le volontarisme de la Ville en matière de mobilisation du domaine intercalaire pour créer des places d'hébergement supplémentaires et la signature de la charte en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien ;

Considérant que la Ville de Paris a ouvert la Fabrique de la Solidarité quai de la Rapée, 12<sup>ème</sup>, afin d'informer et de former les Parisien.n.es qui veulent agir avec et pour les personnes sans-abri ;

Considérant le travail en cours sur la destination des mairies du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup>, mobilisant la Conférence des arrondissements, et associant les Parisiennes et Parisiens, conseillers de quartiers et agents municipaux dans le cadre d'un dispositif régulier de concertation ;

Considérant qu'à ces occasions, les solidarités sont apparues comme une priorité collectivement partagée et devant marquer le devenir des bâtiments libérés, et que la Maire de Paris s'est prononcée lors de la conférence des arrondissements du 11 juillet 2019 en faveur d'une offre spécifique dans ce domaine ;

Considérant la proposition du Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de répondre à cet appel à mobilisation de la Maire de Paris en suggérant la faisabilité de la création d'un centre d'hébergement au sein de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

**Sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- la Ville de Paris poursuive la mise à disposition de l'Etat de son domaine intercalaire, tout en veillant au rééquilibrage territorial de l'offre d'hébergement sur le territoire parisien ;
- l'ensemble des mairies d'arrondissement participent à cet effort pour favoriser la création de places pérennes d'hébergement au sein de leurs locaux chaque fois que cela est possible, au-delà de la poursuite de la mobilisation dans le cadre de la période hivernale ;
- dans le cadre de la création du futur secteur Paris centre résultant du regroupement des 4 premiers arrondissements de Paris, la création d'une halte

dans la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement puisse être travaillée avec l'État en fonction de la réaffectation de ces locaux en 2020 ;

- qu'à chaque ouverture de nouvelle structure d'hébergement, la Fabrique de la Solidarité propose aux mairies d'arrondissement et à l'association gestionnaire une formation de Volontaires de la Solidarité à destination des Parisiennes et des Parisiens de l'arrondissement qui souhaitent s'engager dans des actions de lutte contre l'exclusion.

Slovan

## Recours : de quoi parle-t-on?

Une décision administrative doit être contestée dans les 2 mois, à compter de la notification ou de la publication de cette décision.

Le premier recours est dit gracieux (sans passer par un juge).

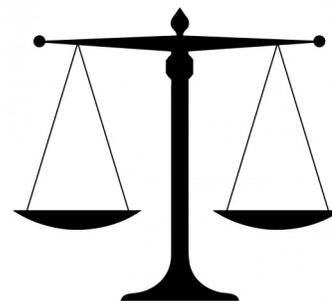
Si le recours gracieux n'aboutit pas dans les 2 mois, il est possible de saisir le tribunal administratif pour obtenir un jugement.

Le recours examine la légalité de la décision attaquée sur la forme (légalité externe) et sur le fond (légalité interne).

## Un recours judiciaire, pourquoi, comment ?

### *Pourquoi ?*

- **Parce que le projet de centre d'hébergement n'est pas abandonné**
- **Parce que la Région peut maintenant agir en court-circuitant la Ville et le département sans contre-pouvoir politique**
- **Parce que les postures politiques ne suffisent plus**
- **Parce que si nous n'agissons pas aujourd'hui, nous ne pourrions plus le faire demain**
- **Parce que nous pouvons gagner**



### *Comment ?*

1. **Recours auprès de la présidente de la Région Ile-de-France (demande de retrait des 2 délibérations du Conseil régional CP 2019-302 et CP 2019-307 du 3 juillet 2019)**
  - Recours gracieux déposé le 2 septembre 2019 par le cabinet d'avocats mandaté par l'association
  - Aucune réponse au 2 novembre 2019.
  - Recours contentieux à déposer fin décembre 2019 par le cabinet d'avocats mandaté par l'association
2. **Recours auprès du Préfet de la Région Ile-de-France (demande d'annulation de l'arrêté préfectoral IDF-2019-09-20-008 du 20 septembre 2019 portant désaffectation du Lycée Lazare Ponticelli)**
  - Recours gracieux déposé avant le 19 novembre 2019 par l'association

## En avons-nous les moyens ?

### Certaines assurances individuelles proposent une protection juridique

En respectant la procédure établie par l'assurance, il est possible d'obtenir une indemnisation pour les dons effectués pour régler les honoraires d'avocat.

Extrait d'un courrier de la MACIF à l'une de nos adhérents:

“Le coût de toutes mesures qui n'auraient pas été avalisées par notre Mutuelle pourrait rester à votre charge. 'Prise en charge honoraires d'avocat uniquement à hauteur de votre quote-part et dans la limite des barèmes'.

Avec la MACIF, plafond de remboursement de :

- 300€ TTC pour honoraires d'intervention en phase amiable sans transaction => valable pour un recours gracieux
- - 800€ TTC pour tribunal administratif => valable pour un recours contentieux

### Dépenses passées

#### Recours gracieux contre la Région Ile-de France

Les honoraires d'avocat forfaitaires pour déposer le recours gracieux contre la Région se sont élevés à 3 600 € TTC.

En 2 mois, nous avons réussi à rassembler les fonds.

Il y a eu 77 dons nominatifs (entre 5 € et 400 €) et des dons anonymes.

Les dons proviennent des particuliers et des commerçants du quartier.

Les dons ont été récoltés :

- en ligne (via notre site [www.collectif-rungis.org](http://www.collectif-rungis.org) qui utilise *HelloAsso* – dédié à la gestion des associations) : 26 dons pour un total de 1 800€ (don moyen 70€)
- en direct – dons déposés à la boulangerie de Mr et Mme Penain ou à la boucherie de Mr et Mme Avenel: 51 dons nominatifs pour un total de 2 425€ (don moyen 50 €)
- en direct lors de réunions du collectif ou lors de permanences effectuées les samedi et dimanche matin devant la boulangerie de Mr et Mme Penain ou la boucherie de Mr et Mme Avenel : 505 €

Les dons en ligne sont recommandés (moins de gestion pour le collectif)

### Dépenses futures

#### Recours gracieux contre le Préfet

Pour réduire les coûts, le recours a été rédigé par l'Association.

#### Recours contentieux contre la Région Ile-de France

Les honoraires d'avocat pour déposer le recours contentieux contre la Région et analyser les premiers retours de la région se monteront à 6 000 € TTC (forfait).

Les frais seront étalés sur 1 an en 4 paiements trimestriels de 1 500 €.

#### Audiences et autres actions de l'avocat

Dépenses difficiles à calculer.

***Une levée de fonds de 1 500 € par trimestre pendant 4 trimestres semble parfaitement réalisable.***

## Le conseil d'administration

### Bureau :

Françoise PENAIN présidente,  
Paul KENIGSBURG Secrétaire,  
Juliette METZ Vice-secrétaire,  
Nicole CHOQUET trésorière

### Administrateurs :

Brigitte YOTIS,  
Jacqueline KENIGSBURG,  
Jérôme PELISSE,  
Geoffroy HERMANN,  
Virginie DEMEULEMESTER

Siège au 1 rue Boussaingault  
(boulangerie Penain)

## L'Association des habitants du quartier de la place de Rungis-Paris 13<sup>e</sup> (collectif Rungis)



## Association loi 1901 Objet statutaire

- **La préservation du cadre de vie du quartier** de la Place de Rungis à Paris 13<sup>eme</sup>, qui pourra se faire en partenariat avec les institutions de proximité, et notamment la **préservation de la vocation éducative du Lycée Lazare Ponticelli**
- **La santé économique du quartier - La préservation de l'équilibre social** construit autour de la Place de Rungis à Paris 13<sup>eme</sup>
- **La création de liens entre les habitants** du quartier par des animations variées ponctuelles et tout au long de l'année, tout en préservant la mixité du quartier et les échanges entre les générations et les différentes cultures.
- La valorisation du paysage urbain, par l'aménagement du territoire qui doit notamment **respecter une juste répartition des places d'hébergement et d'accueil d'urgence sur l'ensemble de la Métropole**
- **La préservation de la dimension humaine de son urbanisme.**

Mais au delà du lieu d'habitat, c'est bien une certaine vision de leur quartier que les membres de l'association veulent préserver, malgré des contraintes extérieures qui pourraient essayer d'imposer une évolution qui lui ferait perdre son caractère. Pour l'accomplissement de ces objectifs et afin d'assurer la défense des intérêts collectifs des membres du Collectif Rungis, elle emploiera tous les moyens et actions qu'elle jugera opportuns, y compris, la possibilité d'ester en justice.

## Soutenez-nous dans la durée

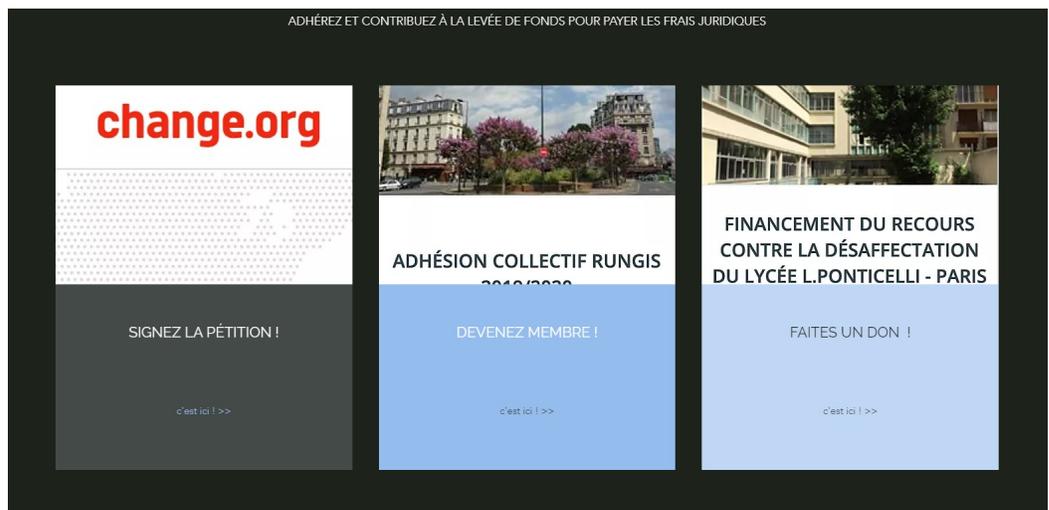
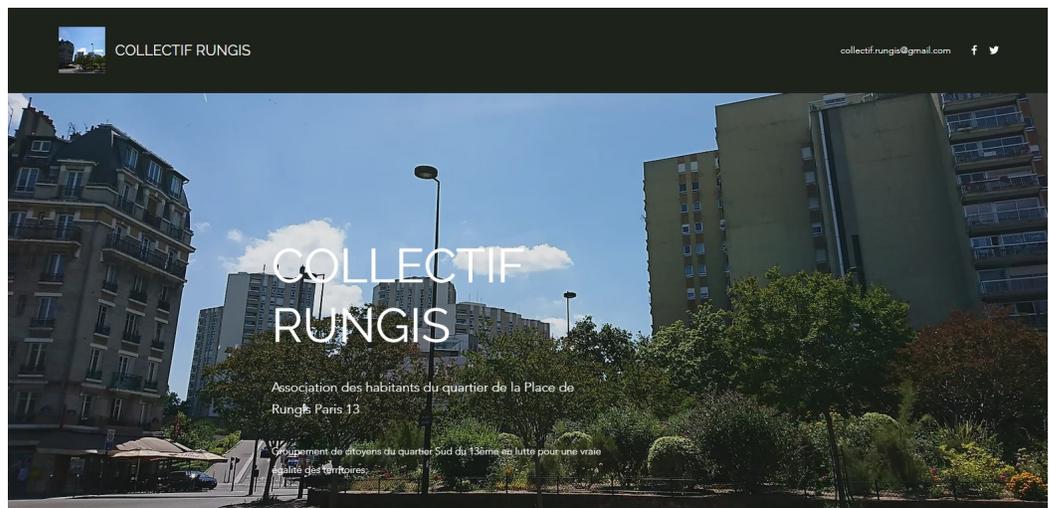
**Continuez à aider notre action par vos dons:**

- sur le site Internet de l'association:

**[www.collectif-rungis.org](http://www.collectif-rungis.org), via la plateforme associative sécurisée Helloasso**

- à la boulangerie Penain ou à la boucherie Avenel

- auprès de la trésorière Nicole Choquet



**Nous contacter :**

**[collectif.rungis@gmail.com](mailto:collectif.rungis@gmail.com)**